

Arrêté n° SG-2025-39

Nature : Institutions et vie politique (5.4)

Délégation de fonction d'officier d'état civil à un conseiller municipal

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L. 2122- 32,**CONSIDÉRANT** que le Maire et les adjoints sont de plein droit Officiers d'Etat-Civil,**CONSIDÉRANT** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des membres du conseil municipal ;**ARRÊTE****ARTICLE 1 :** La délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil est donnée à Madame Rosalie DOUYON, conseillère municipale, afin de procéder à la célébration du mariage qui aura lieu le vendredi 11 juillet à 11h00.**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié sur le site internet de la commune

Et copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône
- Monsieur le Procureur de la République

Fait à Francheville, le 08 juillet 2025**Claire POUZIN**
Maire de FRANCHEVILLE**Rosalie DOUYON**
Conseillère municipale

Notifié le 08/07/2025